

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DAC 490 Plaque explicative de la Croix de l'Évangile située à l'angle de la rue de l'Évangile et de la rue d'Aubervilliers (18e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'installation d'une plaque explicative de la Croix de l'Évangile située à l'angle de la rue de l'Évangile et de la rue d'Aubervilliers (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 7 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'installation d'une plaque explicative de la Croix de l'Évangile située à l'angle de la rue de l'Évangile et de la rue d'Aubervilliers (18e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : «La croix de l'Évangile est la dernière croix de chemin conservée à Paris. Objet de dévotion depuis plusieurs siècles, elle témoigne des pratiques de piété des Parisiens. Déjà mentionnée à travers le nom d'un lieu-dit dans une déclaration de censive datée de 1540 conservée aux Archives nationales, citée dans la toponymie de l'ancien village de La Chapelle Saint-Denis (lieu-dit, chemin) par plusieurs actes notariés datant de la première moitié du XVIIe siècle, la croix de l'Évangile est attestée dans plusieurs plans manuscrits et imprimés datant des XVIIe et XVIIIe siècles.

En 1793, pendant la période révolutionnaire, elle est démolie comme la plupart des croix et calvaires du village. Mais, elle est la seule à avoir été reconstruite juste après. Elle est de nouveau consacrée le 11 septembre 1808 et figure sur le premier plan cadastral de cette commune (1808-1825).

À l'origine, la croix de l'Évangile était située au croisement de la rue d'Aubervilliers et de la rue de l'Évangile. Mais les travaux nécessaires à la ligne Paris-Meaux, mise en service en 1849, obligent à la déplacer de quelques mètres contre les voies elles-mêmes, à l'angle de la rue d'Aubervilliers et de la rue de Crimée. En 1862, alors que la Chapelle est désormais (1860) un quartier parisien, la croix de l'Évangile est déplacée une nouvelle fois pour les besoins d'exploitation des chemins de fer de l'Est. Elle est cette fois-ci implantée à l'angle de la rue de l'Évangile sur un terrain donné par la Compagnie du gaz, la Compagnie de l'Est ainsi que la fabrique de la paroisse Saint-Denis de la Chapelle contribuant à la dépense. À cette occasion, on installe une nouvelle croix en fonte. Elle est alors protégée par une grille et un socle en pierre situé contre le mur de clôture du gazomètre. Plus tard, en 1971, lors d'un nouvel élargissement de la rue, la croix de l'Évangile est reculée, mais le mur de clôture, la grille et son édicule sont démolis. Le crucifix a été restauré en 1982. La Croix de l'Évangile appartient aujourd'hui à la Ville de Paris »

Article 3 : La dépense correspondante estimée à 5.000 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, AP 1800409, rubrique 3121, nature 23138, exercices 2018 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO